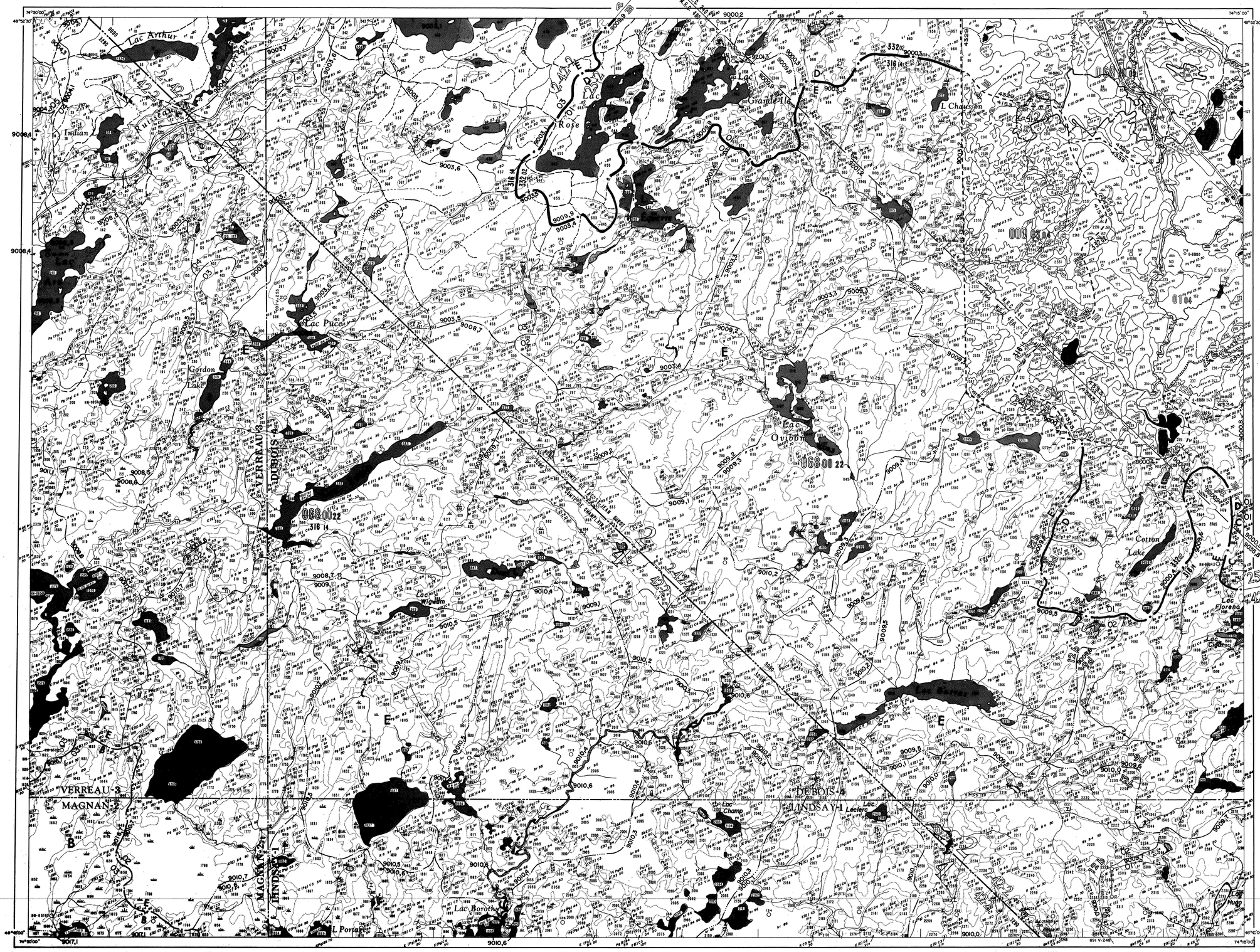

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0.5 1.0 1.5 2.0 2.5 3.0 Kilomètres

V

Cartographie de fond produite par le Service de la photogrammétrie et de la cartographie, du Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Autoroute, route principale
Route secondaire : pavée, non pavée
Route tertiaire, rue
Route en construction, sentier
Réseau routier ajouté par le SIF
— primaire
— secondaire
— tertiaire
Remblai, déblai
Mur de soutènement : droit, incliné
Voies ferrées
Voie en construction
Voie abandonnée
Pont, viaduc, passerelle
Tunnel, ponceau, buse
Halte routière, point de vue aménagé
Clôture, haie, mur
Ligne à haute tension
Ligne électrique, ligne téléphonique
Téléphérique, télésiège, télécsi
Centre de ski
Tour d'émission de radio ou de télévision
Tour, tour de protection contre le feu
Bâtiment abandonné
Bâtiment en construction, en ruines
Maison d'enseignement, édifice du culte
Site historique, terrain de camping

Laisse des hautes eaux
Limite des eaux, définie sur les photographies
Limite indéfinie des eaux, gouffre, résurgence
Cours d'eau intermittent ou fossé
Rapides, chute
Sable, vase, gravier, galets
Rocher ou relief, roches à fleur d'eau
Barrage, barrage de castor
Cale, cale sèche, épave
Amarrage, base d'hydravions
Réservoir, puits de mine, cheminée d'usine
Carrière, mine, sablière ou gravière
Arrachement, dune, formation glaciaire
Cimetière, zone urbaine dense
Piscine, réservoir d'eau
Moulin à vent, éolienne
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
— bassin quaternaire
Limite de tenure
Limite de division de recensement
Limite de municipalité
Limite de canton, seigneurie
Limite de parcelle
Ligne de rang, de lot
Ligne approx. de rang, de lot

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)
Résineux R
— à sapin et/ou épinette blanche R (E)
— à épinette noire et/ou épinette rouge R (E)
— à sapin et/ou pin rouge R (SPR)
— à pin rouge R (PR)
— à pin blanc R (PB)
Pessière R (P)
— à épinette noire R (EN)
— à épinette rouge R (ER)
— à épinette blanche R (EB)
— à sapin R (S)
— à pruche R (PRU)
— à mélèze R (M)
— (plantation) R (P)
Pessière — (épinettes noire et/ou blanche, rouge occupant plus de 75% de la portion résineuse) R (E)
— à thuya (cèdre) E (C)
— à mélèze E (MA)
— à pruche E (PRU)
— à pin blanc E (PB)
— à pin rouge E (PR)
— à sapin et/ou épinette E (S)
— (plantation d'épinette blanche) E (EB)
— (plantation d'épinette noire) E (EN)
— (plantation d'épinette rouge) E (ER)
Sapinière — (le sapin et/ou épinette blanche occupent plus de 75% de la portion résineuse) S (S)
— à thuya (cèdre) S (C)
— à épinette noire et/ou épinette rouge S (E)
— à pin blanc et/ou pin rouge S (PR)
— à pin rouge S (PR)
— à pin gris S (PG)
— à mélèze S (MA)
— (plantation de sapin baumier) S (SBa)
Pinède à pin blanc PB(PB)
— avec pin rouge PB(PR)
— et/ou rouge (le pin rouge occupent plus de 75% de la portion résineuse) PB(PR)
— avec thuya (cèdre) PB (C)
— avec épinette noire et/ou épinette rouge PB (E)
— avec mélèze PB(MA)
— avec pin gris PB(PG)
— avec sapin PB(S)
— avec pruche PB(PRU)
— avec sapin et/ou épinette blanche PB (S)
— (plantation) PB (P)
Pinède à pin rouge PR (PR)
— (le pin rouge occupe plus de 75% de la portion résineuse) PR(PR)
— avec thuya (cèdre) PR (C)
— avec épinette noire et/ou épinette rouge PR (E)
— avec mélèze PR(MA)
— avec pin gris PR(PG)
— avec pin blanc et/ou pin rouge PR(PB)
— avec pruche PR(PRU)
— avec sapin et/ou épinette blanche PR (S)
— (plantation) PR (P)
Pinède à pin gris PG (PG)
— (le pin gris occupe plus de 75% de la portion résineuse) PG(PG)
— avec thuya (cèdre) PG (C)
— avec épinette noire et/ou épinette rouge PG(EN)
— avec mélèze PG(MA)
— avec pin rouge PG(PR)
— avec pin blanc et/ou pin rouge PG(PB)
— avec pruche PG(PRU)
— avec sapin et/ou épinette blanche PG (S)
— (plantation de pin sylvestre) PG (PS)
Cédrière C (C)
— (le thuya occupe plus de 75% de la portion résineuse) C (C)
— à épinette noire et/ou épinette rouge C (E)
— à mélèze C (MA)
— à pin blanc et/ou pin rouge C (PB)
— à pin rouge C (PR)
— à pruche C (PRU)
— à sapin et/ou épinette blanche C (S)
— (plantation de thuya) C (PU)
Pruchière Pr (PRU)
— (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse) Pr (PRU)
— à thuya (cèdre) Pr (C)
— à épinette noire et/ou épinette rouge Pr (E)
— à mélèze Pr(MA)
— à pin blanc et/ou pin rouge Pr(PB)
— à pin rouge Pr(PR)
— à pin gris Pr(PG)
— à sapin et/ou épinette blanche Pr (S)
— (plantation) Pr (P)
Mélèzaie Mel (M)
— (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse) Mel(M)
— à thuya (cèdre) Mel (C)
— à épinette noire et/ou épinette rouge Mel (E)
— à pin blanc et/ou rouge Mel(PB)
— à pin rouge Mel(PR)
— à pin gris Mel(PG)
— à pruche Mel(PRU)
— à sapin et/ou épinette blanche Mel (S)
— (plantation de mélèze européen) Mel (E)
— (plantation de mélèze japonais) Mel (J)
— (plantation de mélèze laricin) Mel (L)

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)
Feuillu d'essences tolérantes
— avec pin gris Fl (PG) Fl (PG)
— avec pin blanc Fl (PB) Fl (PB)
— avec pin rouge Fl (PR) Fl (PR)
— avec résineux Fl (R) Fl (R)
— avec sapin Fl (SPR) Fl (SPR)
— avec épinette noire ou rouge Fl (E) Fl (E)
Bouleau à bouleau blanc Bb (B) Bb (B)
— avec épinette noire ou rouge Bb (E) Bb (E)
— avec pin gris Bb (PG) Bb(PG)
— avec pin blanc Bb (PB) Bb(PB)
— avec pin rouge Bb (PR) Bb(PR)
— avec résineux Bb (R) Bb (R)
Bouleau à bouleau jaune avec pin blanc Bj (PB) Bj (PB)
— avec pin rouge Bj (PR) Bj (PR)
— avec résineux Bj (R) Bj (R)
Peuplier avec bouleau Pe (B) Pe (B)
— avec pin gris Pe (PG) Pe (PG)
— avec pin blanc Pe (PB) Pe (PB)
— avec pin rouge Pe (PR) Pe (PR)
— avec épinette noire ou rouge Pe (E) Pe (E)
— avec résineux Pe (R) Pe (R)
Érablière rouge résineuse Erx (R) Erx (R)
Érablière rouge Erx (E) Erx (E)
— à pin blanc Erx (PB) Erx (PB)
— à pin rouge Erx (PR) Erx (PR)
Mélangés d'feuillus tolérants Mf (F) Mf (F)
— sur station humide Mf (F) Mf (F)

FEUILLUS (groupements)
Feuillu
— d'essences intolérantes F
— d'essences tolérantes F
— sur station humide F
— (peuplement) F
Bouleau à bouleau blanc B
— à bouleau jaune B
Peupleraie Pe (P)
Peuplier jaune Pe (PJ)
Érablière Erx
— à bouleau blanc Erx (B)
— à bouleau jaune Erx (BJ)
— à peuplier Erx (P)
— à feuillus d'essences intolérantes Erx (F)
— à feuillus d'essences tolérantes Erx (F)
Plantation d'érable à sucre Erx p
— — de bouleau jaune Erx p
— — de peuplier Erx p
— — de peuplier hybride Pet p

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en bande
Coupe partielle par trouée
Coupe partielle par épidémie légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

⊖ 0 - 50% ⊕ 50 - 100%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-20 cm
30 "	21-40 "
50 "	41-60 "
70 "	61-80 "
90 "	81-100 "
120 "	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-20 (cm)	30-70 (cm)
90-30 "	30-90 "
101-30 "	30-101 "
90-50 "	50-90 "
101-50 "	50-101 "
120-70 "	70-120 "

FORÊT IRRÉGULIÈRE
Jeune irrégulière: Peuplé à dominance de feuillu tolérants, majorité des tiges entre 0 et 90 cm; autres peuplements majorité des tiges entre 0 et 50 cm.
Vieille irrégulière: Peuplé à dominance de feuillu tolérants, majorité des tiges supérieures à 90 cm; autres peuplements majorité des tiges sont plus de 50 cm.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	10m 1	15m 2	20m 3	25m 4	30m 5	35m 6
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO
Légère	0 à 30%	aucun
Modérée	31 à 60%	'
Forte	61 à 75%	"
Abrupte	76 % et plus	'''

Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.
N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 1 E 1 C3 c 2 50 m 6 — S = sélection; 1 = classe de pente; E 1 = classe d'âge; C3 = classe de perturbation; c = classe de hauteur; 2 = classe de densité; 50 = sous groupe d'essences; m = groupement d'essences; 6 = classe de drainage

R C5 c 6 D 1 — R = régénération; C5 = classe de perturbation; c = classe de hauteur; 6 = classe de densité; D 1 = classe de drainage

CARTO FOREST EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING FOR. - FORTIN, WALSH & ASS. (PROJET 4153-4154)
SIGNATURE: Réjean Côté
CARTO FOREST EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING FOR. - PRODUITS FOREST. CAN. PACIFIQUE LTÉE (TENURE 22)
SIGNATURE: .....

Carte forestière: Photographie aérienne : 1972-83-85
Année de publication : 1984-88
Année de révision : .

86

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 2
Unité de gestion: 25*-2
Unité d'aménagement: 3
Unité de sondage: 000 01 04*
Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique: 33202*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité: 90800*
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle: 4333 *
Région écologique: 12b*
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 240 DOMAINE DU ROY*

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser

Divisions territoriales en date du : 15/1/84
Déclinaison magnétique : 17° ouest
Équidistance des courbes : 10 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-G-2	32-G-1	32-H-4	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-B-15	32-B-16	32-A-13	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-B-10	32-B-9	32-A-12	

32 B /16 S.O.